

Fête des Sports de Grenoble 2024

Règlement du Challenge Sportif

Article 1 - Qui organise ?

L'Office Municipal des Sports de Grenoble, Association régie par la Loi 1901, déclarée à la Préfecture de Grenoble le 11/05/1959 sous le numéro W381002463 et dont le siège social est situé 10 rue Berthe de Boissieux - 38000 Grenoble (appelé ci-après « L'OMS »).

Organise un jeu gratuit sans obligation d'achat lors de sa « Fête des Sports » organisée le samedi 8 juin 2024, de 10h00 à 18h00, sur le cours de la Libération et du Générale de Gaulle à Grenoble - entre le square Georges Drevet et l'avenue Rochambeau - à l'occasion de la Fête des Tuiles portée par la Ville de Grenoble.

Article 2 - Qui participe ?

Le jeu est ouvert à toute personne physique âgée de 5 ans et plus. Pour certaines activités, l'âge minimum requis peut être inférieur ou supérieur à 5 ans (sur accord / décision du responsable de l'activité).

Article 3 - Comment participer ?

Le participant doit retirer un bulletin sur le stand de l'OMS ou des associations et renseigner tous les champs indiqués. En fonction de sa catégorie d'âge, le participant doit réaliser un certain nombre d'activités parmi les 6 familles proposées sur la Fête des Sports :

Liste des associations et activités présentes :

- **Famille Sports de combat (5) :**
 - Académie d'Aïkiryu Porte des Alpes : Aïkido
 - Aïkikaï de Grenoble : Aïkido, iaïdo, jodo et kenjutsu
 - GUC Judo Club de Grenoble : Judo
 - Kung Fu Wing Chun Style Luo : Wing chun
 - Villeneuve Impact : Sports de contacts
- **Famille Sports de balles (4) :**
 - Centaures de Grenoble : Football américain, flag football, cheerleading
 - Grenoble Alpes Gaels : Football gaélique
 - Ville de Grenoble : Volley
 - Association Grenoble Baseball Softball (Grizzlys): Baseball, softball
- **Famille Sport de précision (4) :**
 - Club d'Escrime Grenoble Parmentier : Escrime
 - GUC Escrime : Escrime
 - Première Compagnie d'Arc du Dauphiné Grenoble : Tir à l'arc
 - Saber Expérience Academy : Combat au sabre laser
- **Famille Sports artistiques & intellectuels (5) :**
 - Club de Go de Grenoble : Échecs
 - Echiquier Grenoblois : Échecs
 - L'Envolée Pole Dance Studio : Pôle dance
 - Vit'anim : Art du cirque

- **Département de l'Isère** : Stand de réalité virtuelle
- **Famille Sports de glisse & de déplacement (6)** :
 - **Aviron Grenoblois** : Aviron
 - **Courir à Grenoble** : Renforcement musculaire
 - **Cykleo / Mvélo+** : Vélos
 - **Fabogliss** : Nouvelle discipline avec des semelles glissantes
 - **Mono'Gre** : Monocycle
 - **Mur d'escalade**
 - **Ecole de vélo de Grenoble** : Vélo
- **Famille Sport de raquette & de crosse (6)** :
 - **Grenoble Tennis Padel** : Padel et tennis
 - **Hockey Club de Grenoble** : Hockey sur gazon
 - **Yeti's Grenoble Roller Hockey** : Roller hockey
 - **Ville de Grenoble** : Tennis de table
 - **Ville de Grenoble** : Badminton

Catégories d'âge et familles de sports correspondantes :

- Catégorie jeune => Âgé de 5 à 17 ans : 6 familles de sports à cocher
- Catégorie adulte => Âgé de 18 à 60 ans : 3 familles de sports à cocher au minimum
- Catégorie seniors => Âgé de plus de 61 ans : 2 familles de sports à cocher au minimum

Chaque activité pratiquée est validée sur le bulletin par le responsable de l'activité, au moyen d'un tampon personnalisé. Une fois la totalité des activités réalisées, le participant fait valider son bulletin sur le stand de l'OMS et tente de gagner un lot en tirant au sort directement. Il dépose ensuite son bulletin dans l'urne prévue à cet effet. Deux tirages aux sorts de gros lots seront prévus au cours de la journée (13h et 17h) pour désigner les heureux vainqueurs.

Article 4 - Validité des participations

Le jeu est ouvert de 10h00 à 18h00.

Chaque participant individuel ne peut participer qu'une seule fois dans sa catégorie d'âge.

Seuls les bulletins dûment complétés (6 cases tamponnées pour la catégorie jeune, 3 cases tamponnées pour la catégorie adulte, 2 cases tamponnées pour la catégorie sénior) seront considérés comme valides.

Les informations concernant l'identité et les coordonnées du participant doivent être renseignées de bonne foi et avec exactitude. A défaut, l'OMS ne pourra être tenu pour responsable de la non remise des lots aux gagnants absents lors des tirages aux sorts.

Article 5 - Comment gagner ?

Le challenge sportif de l'OMS offre la possibilité de gagner à 2 reprises :

- Lors de la remise du carton dûment complété sur le stand de l'OMS, le participant tire au sort un bulletin qui peut être gagnant ou non. Un seul tirage est autorisé par participant.
- Son bulletin est ensuite déposé dans une urne pour le tirage au sort des gros lots à 13h00 ou 17h00. Si le participant n'est pas présent lors du tirage des gros lots, il sera recontacté par l'OMS à compter du lundi 10 juin, via les coordonnées mentionnées sur son bulletin de jeu.

Article 6 - Avis des gagnants - remise des lots - publication des résultats

Pour les tirages aux sorts de 13h00 et 17h00 :

- Après avoir fait vérifier son bulletin de jeu dûment complété par un des organisateurs, le participant insère son bulletin dans une urne. 2 tirages au sort sont programmés à 13h00 (7 gros lots en jeu) et à 17h00 (7 gros lots en jeu) sur la scène à proximité du stand de l'OMS.
- Les gagnants sont avertis de leur gain lors du tirage au sort et reçoivent leur dotation sur place. En cas d'absence, les participants seront recontactés par l'OMS à compter du lundi 10 juin, et pourront venir récupérer leur lot dans les locaux de l'OMS jusqu'au 28 juin 2024, durant les heures d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30).
- Pour chacun des tirages au sort, les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés. Ces lots ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.
- L'OMS s'engage à ne pas utiliser, à des fins promotionnelles, les coordonnées des participants renseignées sur leur bulletin de jeu.

Article 7 - Acceptation du règlement / dépôt

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, disponible en ligne sur le site <https://omsgrenoble.fr/viasport-2024/fete-des-sports-2024/>.

Article 8 - Loi Informatique et Libertés

Les données à caractère personnel des participants recueillies dans le cadre du jeu par l'OMS seront uniquement utilisées pour remettre les lots en cas d'absence des gagnants lors des 2 tirages au sort. Une fois la Fête des Sports terminée et les lots remis aux gagnants, tous les bulletins de de jeu seront détruits par les organisateurs.

Article 9 - Responsabilité

Les organisateurs se réservent la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, reporter, écourter, prolonger ou modifier le jeu, ou encore de remplacer un lot par un autre lot de valeur équivalente, sans que leur responsabilité ne soit engagée.

Article 10 - Litiges et réclamations

Toute réclamation doit être adressée par écrit au plus tard un mois après le jour de participation au jeu (le cachet de la poste faisant foi) en écrivant à l'adresse ci-après : Office Municipal des Sports de Grenoble – 10 rue Berthe de Boissieux – 38000 Grenoble. Passée cette date, aucune réclamation ne sera acceptée.

A Grenoble, le 06/06/2024

La Co-Présidente de l'OMS de Grenoble
Elsa Fatet



Annexe au règlement du Challenge Sportif

Liste de tous les petits lots (remis à l'unité) :

- **Jump Park** : 9 sessions de 1h
- **Acrobastille** : 2 entrées à Acrobastille
- **Pachamama** : 2 entrées au Pachamama Grenoble ; 2 entrées au Pachamama Chambéry
- **Parc Aventure Oisans** : 2 entrées enfant
- **Bam Free Sport** : 2 chéquiers de bons plans et loisirs
- **Magie des Automates** : 4 entrées enfant
- **Prizonners** : 4 bons escape game
- **Speed Luge Vercors** : 2 descentes
- **DOCK14** : 6 places Laser Game et 4 places quiz boxing
- **Laser Game evolution**: 4 bons
- **Alpe d'Huez** : 2 forfaits VTT
- **EVA** : 2 entrées
- **Indian Forest** : 1 entrée achetée = 1 entrée offerte x2
- **Decathlon** : 10 bons d'achat de 15€
- **Arizona Kids** : 2 entrées

Liste de tous les gros lots :

Tombola de 13h00 :

- **Decathlon** : 1 ballon de Ligue 2
- **Green Kart** : 1 série enfant de 2 sessions de 8 minutes
- **Exo 38** : 1 session téléski de 1h
- **FCG Rugby** : 2 places de match
- **Quiz Room** : Carte cadeau de deux places
- **DOCK14** : 2 bons quiz boxing
- **Quiz Room** : Carte cadeau de deux places

Tombola de 17h00 :

- **Decathlon** : 1 ballon de Ligue 1
- **Green Kart** : 1 série enfant de 2 sessions de 8 minutes
- **Exo 38** : 1 session téléski de 1h
- **FCG Amazones** : 2 places de match
- **Exo 38** : 1 session surf de 1h
- **Les Haches de Grenoble** : 1 session de 1h pour 3 personnes
- **Quiz Room** : Carte cadeau de deux places